



ASSOCIATION
négaWatt

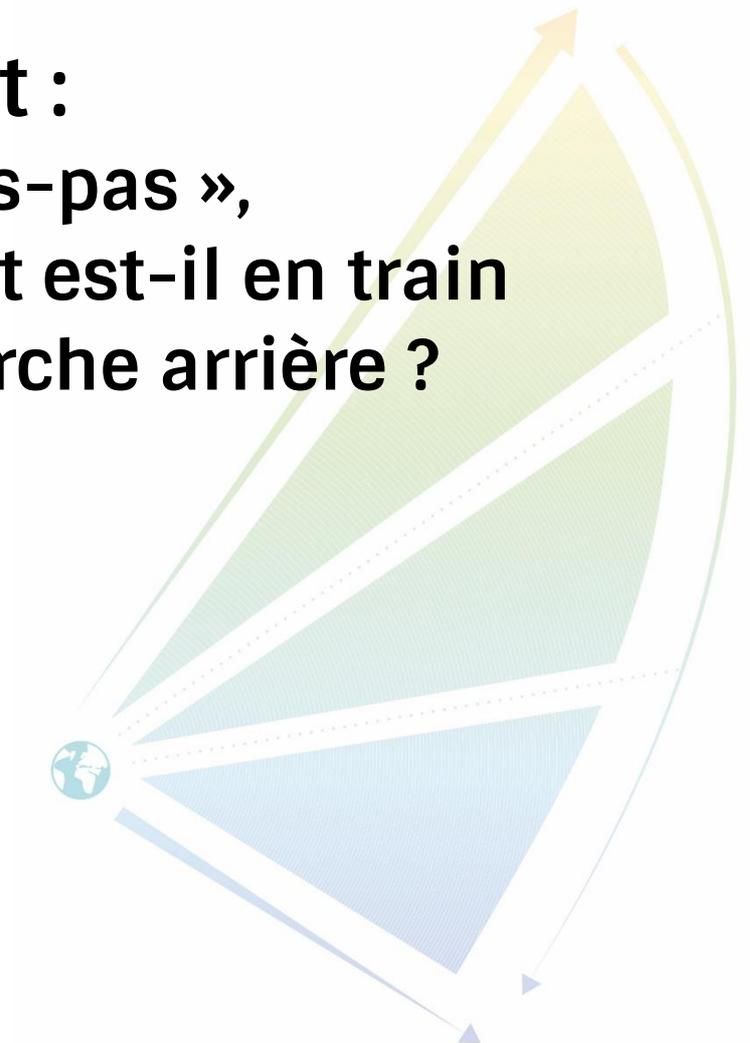
DOSSIER DE PRESSE



Jeudi 5 mars 2020

Énergie-climat : après les « petits-pas », le gouvernement est-il en train de passer la marche arrière ?

Dossier de presse



Sommaire

Communiqué de presse	3
Analyse	5
Annexe 1 : Efficacité énergétique, la France fait l'autruche	9
Annexe 2 : Vers un retour au tout électrique - tout nucléaire	15
Qui sommes-nous ?	19

Énergie-climat : après les « petits-pas », le gouvernement est-il en train de passer la marche arrière ?

Alors que Haut Conseil pour le Climat martèle à nouveau que la France « n'est pas du tout sur la bonne trajectoire »¹ pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le constat sur la politique actuelle du gouvernement en matière d'énergie et de climat laisse perplexe. Derrière une volonté affichée de faire de l'écologie une priorité, le gouvernement d'Édouard Philippe semble se réfugier dans une électrification forcenée au détriment de la performance énergétique et de la nécessaire réduction des consommations. La France est-elle en passe de faire marche arrière face à l'urgence écologique ?

↘ Face aux retards accumulés, le gouvernement repousse l'action à plus tard

Le processus de révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) lancé en 2018 devait être l'occasion pour le gouvernement de se doter d'une feuille de route à court et moyen termes à la hauteur des objectifs que la France s'est fixés. Il se clôture à l'inverse sur des projets de textes prévoyant une révision à la baisse des objectifs intermédiaires en matière de réduction des consommations d'énergie par rapport à la précédente PPE, de plans d'actions flous et d'une augmentation des budgets carbone sur la période 2019-2023. Une stratégie de procrastination inquiétante, qui risque d'imposer la mise en place de mesures plus fortes et plus radicales par la suite.

↘ L'électrification à tout prix, y compris celui des économies d'énergie

Le gouvernement engage actuellement des évolutions réglementaires dans le domaine du bâtiment qui visent à favoriser considérablement l'électrification des usages, au point de déformer la réalité physique et de détourner l'attention des pertes énergétiques associées à la production d'électricité dans les centrales thermiques, qu'elles soient fossiles ou nucléaires. En plus d'être contraires aux directives européennes, ces évolutions conduisent à réduire les exigences en matière de performance énergétique associée : on préfère modifier les règles du jeu plutôt que de tout faire pour les respecter.

Sur la mobilité des personnes, le gouvernement concentre là aussi sa politique sur la seule promotion de l'électromobilité, alors que la crise des gilets jaunes nous rappelle l'urgence d'une politique visant à réduire la dépendance à la voiture et aux coûts qu'elle engendre. Et alors que le ferroviaire représente

¹ Audition de Corinne Le Quéré, présidente du HEC, Commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable, Sénat, 19 février 2020.

une solution décarbonée pour le déplacement des personnes comme des marchandises, le gouvernement continue de privilégier dans sa stratégie le transport routier.

↘ Les objectifs sont là, donnons-nous les moyens de les atteindre !

À l'issue du décryptage de la politique gouvernementale qu'elle vient de réaliser, l'Association négaWatt sonne l'alerte : si l'on veut répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de l'urgence écologique, la maîtrise des consommations doit rester la priorité de l'action. Visiblement soucieux de relancer la filière nucléaire, le gouvernement choisit de forcer l'électrification des usages en sacrifiant les nécessaires économies d'énergie. Ce faisant, il enclenche délibérément la marche arrière, faisant peser le risque d'une situation d'autant plus difficile et compliquée à résoudre par la suite. **Il est plus que jamais nécessaire de mettre en place un plan d'action ambitieux, tel que le propose le scénario négaWatt, pour se remettre dans la bonne trajectoire et faire de la transition énergétique un véritable projet de société bénéfique pour l'environnement, l'économie, l'emploi et la lutte contre la précarité.**



Pour aller plus loin, vous trouverez dans les pages qui suivent plusieurs compléments :

- **L'analyse : *Énergie-climat : après les « petits-pas », le gouvernement est-il en train de passer la marche arrière ?***
- **Les deux décryptages sectoriels :**
 - o ***Efficacité énergétique, la France fait l'autruche***
 - o ***Vers un retour au tout électrique - tout nucléaire ?***

L'Association négaWatt a été créée en 2001 par des experts et praticiens de l'énergie convaincus qu'un autre modèle énergétique est non seulement réalisable sur le plan technique, mais aussi souhaitable pour la société. Elle s'appuie aujourd'hui sur un réseau de plus de 1200 adhérents.



Énergie-climat : après les “petits pas”, le gouvernement est-il en train de passer la marche arrière ?

Chaque jour qui passe apporte des preuves supplémentaires que l'urgence écologique et climatique désormais inscrite dans la loi exige un passage sans délai à une action rapide et vigoureuse à la hauteur des enjeux. Pourtant, et comme l'a rappelé le Haut Conseil pour le Climat en audition au Sénat le 19 février dernier, la France est loin d'être sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 qu'elle s'est fixée.

Alors que les gouvernements se succèdent depuis près de 20 ans en multipliant les déclarations de bonnes intentions sans pour autant mobiliser les moyens nécessaires à leur concrétisation, la nécessité d'agir devient de plus en plus pressante. Or, contre toute attente, le gouvernement actuel semble passer des petits pas à ... la marche arrière.

Avec la révision de la SNBC² et la PPE³, il s'agissait pour le gouvernement de se donner une feuille de route à court et moyen terme pour guider sa politique énergie-climat en fonction des objectifs fixés. Mais constatant l'inadéquation des mesures décidées et mises en œuvre dans des domaines aussi cruciaux que la rénovation énergétique des bâtiments ou la mobilité, il choisit finalement de revoir à la baisse les objectifs intermédiaires⁴ tout en augmentant les budgets carbone⁵ : une façon de repousser l'action à plus tard. L'instrument essentiel qu'est la fiscalité carbone, qui fait l'objet de plusieurs propositions visant à en faire un vecteur de transition énergétique ET de justice sociale, est également abandonné.

Derrière une politique uniquement centrée sur l'électrification des usages, le gouvernement semble laisser de côté les efforts pourtant prioritaires en matière d'économie d'énergie – une stratégie allant à l'encontre des enjeux écologiques et sociaux de la transition énergétique.

Le Grenelle avait instauré une gouvernance bienvenue, ouverte à l'ensemble des parties prenantes de la société civile (entreprises, syndicats, ONGs, collectivités locales, parlementaires). Aujourd'hui, alors que l'expérience de la convention citoyenne s'annonce positive, l'État restreint les possibilités de dialogue avec les autres parties prenantes, notamment sur des sujets réglementaires, dont l'impact n'est pas à sous-estimer : sous couvert de technicité, il décide seul, pratique des injonctions contradictoires, tord la réalité et considère comme déjà acquis des résultats hypothétiques futurs.

Les illustrations de ces pratiques ne manquent pas dans chacun des secteurs de la politique énergie-climat du gouvernement. **L'Association négaWatt en décrypte quelques-uns ci-dessous, et présente en annexe des analyses détaillées sur deux sujets au cœur de cette stratégie de l'électrification à tout prix : l'efficacité énergétique dans le bâtiment et la gestion de la fin d'un cycle pour la filière nucléaire.**

² Stratégie Nationale Bas Carbone dont l'objectif à l'horizon 2050 est d'arriver pour la France à une “neutralité carbone”.

³ Programmation Pluriannuelle de l'énergie à l'horizon 2028.

⁴ Par rapport à la précédente PPE, l'objectif de réduction de la consommation d'énergie finale par rapport à 2012 passe de -12,6% à -7,5% en 2023 dans la version révisée, alors que l'objectif initial pour 2018 était déjà de -7%. De même, les objectifs de réduction de consommation de gaz naturel et de pétrole passent respectivement de -15,8% à -10% en 2023, et de -23,4% à 19% en 2023. Seule l'action sur la réduction de consommation de charbon est rehaussée, mais dont la part dans le mix énergétique français reste limitée.

⁵ Pour la période 2019-2023, les budgets carbone sont rehaussés de 6 %.

De profondes modifications des règles du jeu dans le bâtiment

Révision du coefficient primaire et contenu carbone de l'électricité

Dans le secteur du bâtiment, l'Etat réalisant que les mesures qu'il propose sont insuffisantes pour atteindre les objectifs visés, préfère désormais changer les règles du jeu. Il vient de décider arbitrairement dans le cadre de la **future réglementation environnementale 2020 (RE2020)** que le coefficient d'énergie primaire de l'électricité serait abaissé de 2,58 à 2,30, et que l'impact climatique du chauffage électrique serait réduit de 180 à 79 g CO₂/kWh.

La "justification" derrière cette évolution du coefficient primaire/final est fondée sur un argument particulièrement spécieux : puisque la durée de vie d'un bâtiment est de 50 ans, ne retenons plus la valeur actuelle (2,58) mais prenons la valeur qui devrait être atteinte en 2030 (2,30) - à condition que la trajectoire de la PPE soit effectivement respectée, ce qui est loin d'être acquis. Autrement dit, attribuons à l'électricité dès maintenant les bénéfices d'une situation espérée, si tout se passe bien, dans 10 ans.

Ces révisions d'apparence technique ne sont en rien mineures : elles apportent un avantage considérable au chauffage électrique par effet Joule (les fameux grille-pains) dans les bâtiments et autorisent une moindre isolation⁶.

Modification de l'étiquette énergie

A cela s'ajoute **la décision du gouvernement de passer l'étiquette énergie des bâtiments (DPE) en énergie finale**, ce qui revient à ne pas prendre en compte les pertes de transformation associées à la production d'électricité dans les centrales thermiques, qu'elles soient fossiles ou nucléaires. En découle une revue à la baisse des exigences de cette étiquette pour les seuls logements chauffés à l'électricité, leur évitant ainsi des travaux de rénovation.

Ces modifications vont impacter considérablement le bâtiment en créant un statut à part, et très favorable au radiateur électrique au détriment des systèmes performants. Elles sont de surcroît contraires aux Directives européennes qui imposent aux États-membres de se baser sur la situation actuelle et non sur une anticipation hypothétique du futur, et d'exprimer l'étiquette énergie en énergie primaire.

Révision du label BBC et création d'un nouvel indicateur « équivalent rénovation »

En matière de **rénovation des logements existants**, le **gouvernement accumule les retards en maintenant une politique inefficace centrée sur l'incitation à la réalisation de gestes de travaux épars et étalés dans le temps**, alors qu'il est prouvé dans ce domaine qu'il est nettement préférable sur un plan économique, performantiel et technique de procéder à des rénovations complètes et performantes.

A contrario, le gouvernement envisage de revoir à la baisse les exigences du label "Bâtiment Basse Consommation" (BBC). Une manière d'afficher que l'Etat tient l'objectif fixé dans la LTECV d'avoir rénové l'ensemble du parc bâti au niveau BBC en 2050. Pour finir, le gouvernement se trouvant dans l'impossibilité de comptabiliser l'ensemble des petits gestes de rénovation qu'il attend, il crée un nouvel outil de mesure : l'"équivalent rénovation", qui permettra, par le calcul uniquement, d'agréger des petits gestes de rénovation, y compris peu performants. Mais ce dispositif permettra également qu'une rénovation réussie (passant par exemple de la classe G à la classe A) puisse compter pour trois « équivalent rénovation » ! Une telle manipulation comptable permet certes d'atteindre plus facilement l'objectif quantitatif de 500 000 "rénovations" par an mais conduit directement à l'impossibilité technique et économique de parvenir au niveau de performance globale du parc requis par la SNBC.



L'analyse détaillée de ces éléments se trouve en annexe 1 du dossier de presse « *Efficacité énergétique : la France fait l'autruche* ».

⁶ C'est d'ailleurs ce qu'admet EDF, qui reconnaît que la baisse de ce coefficient nécessitera moins d'isolation. Source : <https://www.batiactu.com/edito/reglementation-2020-et-radiateurs-electriques-verites-58707.php>

Vers une mobilité tout électrique

La **mobilité des personnes** est assurée aujourd'hui à 95 % par des énergies fossiles : l'objectif d'une société neutre en carbone passe donc par un immense effort à la fois dans les comportements, dans l'efficacité des véhicules et dans les choix de motorisation.

Or l'action du gouvernement semble se résumer à la seule promotion de l'électromobilité avec 1 million de véhicules électriques ou hybrides rechargeables souhaités d'ici 2022, 7 millions de bornes envisagées à l'horizon 2030 et un parc de voitures intégralement électrifié en 2050 ; où sont passés toutes les formes de mobilité douce, le développement des infrastructures de transports collectifs en zone urbaine et en zone rurale, la remise en service de lignes ferroviaires secondaires enfin modernisées et correctement cadencées ? A l'inverse on assiste à l'explosion des ventes de SUV à tel point que la consommation de carburants et les émissions du parc repartent à la hausse après plusieurs décennies de baisse, un retour en arrière que l'on ne pensait plus possible.

Le fret de marchandise aurait pu quant à lui être utilement électrifié, *via* un report modal massif vers le rail. Las ! Dans ce cas précis l'électricité n'a pas trouvé bonne grâce - sauf à envisager l'électrification des camions, à contresens une nouvelle fois des politiques de maîtrise de l'énergie.

Des énergies renouvelables toujours freinées, en faveur du nucléaire

Quant aux **énergies renouvelables** dont presque plus personne ne conteste l'importance dans le mix énergétique de demain, elles ont avant tout besoin de visibilité et de stabilité pour pouvoir se déployer à moindre coût et dans les meilleures conditions. Or le gouvernement souffle le chaud et le froid par des déclarations contradictoires sur l'éolien, sur le biogaz par la révision à la baisse des objectifs de production et sur la chaleur renouvelable dans le bâtiment *via* la RE2020.

L'éolien terrestre, notamment, est arrivé aujourd'hui à maturité tant sur le plan technologique qu'économique. Il constitue la pierre angulaire du développement de l'électricité renouvelable, ce que confirme la PPE avec une forte augmentation prévue sur les 10 prochaines années ; le parc éolien passerait de 8500 mâts aujourd'hui à 14500 en 2028. En même temps, des signaux extrêmement négatifs ont été récemment émis par le Président de la République, qui a affirmé que « *la capacité à développer massivement l'éolien est réduite* »⁷, et par la ministre de la Transition écologique et solidaire lorsque celle-ci a déclaré « *On a des territoires (avec) une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.* »⁸ Une curieuse manière d'encourager et de faciliter le développement de l'éolien terrestre pour tenir le rythme de la PPE, alors que la réglementation française est la plus restrictive d'Europe et que les durées moyennes d'instruction sont déjà pour cette raison de 7 à 8 ans en France contre 2 à 3 ailleurs chez nos voisins !

Souhaitant relancer la **filière nucléaire**, le gouvernement doit engager la construction de nouveaux EPR et prolonger le plus grand nombre possible de réacteurs existants, d'où la nécessité d'une électrification à outrance au mépris de la sobriété et de l'efficacité énergétique. Dans un double déni des enjeux de sûreté et d'accumulation des déchets, cette fuite en avant serait également justifiée par l'argument suivant : fermer un moyen de production en capacité de fonctionner serait un non-sens économique. Le gouvernement sait pourtant très bien que ni le nucléaire prolongé ni le nouveau nucléaire ne sont rentables. C'est d'ailleurs à partir de ce constat qu'il envisage l'aménagement de l'Arenh pour mettre l'ensemble des fournisseurs à contribution *via* l'assimilation de ce dispositif à un « service d'intérêt

⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=fHaZ7ysUj3s>

⁸ Audition de la ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, Commission des affaires économiques du Sénat, 18 février 2020.

économique général »⁹ et qu'il prépare la nationalisation du parc à travers le projet Hercule, l'objectif étant de sortir le nucléaire d'un marché où il n'est plus compétitif et de faire financer son déficit chronique par des fonds publics.



L'analyse détaillée de ces éléments se trouve en annexe 2 du dossier de presse « *Vers un retour au tout électrique – tout nucléaire ?* ».

Il est urgent d'accélérer

Difficile de trouver une explication rationnelle à ce curieux mélange des genres entre marche arrière, fuite en avant et renoncement mal assumé à une transition énergétique à la hauteur des enjeux.

L'impression générale qui se dégage de ce tour d'horizon est une forme inquiétante de paralysie devant les décisions à prendre. Elle ressemble de plus en plus à un refus d'obstacle dans la course de vitesse engagée contre les méfaits évidents d'un modèle énergétique à la fois du passé et dépassé, alors qu'il faudrait au contraire prendre de l'élan pour tenir le chronomètre.

On savait déjà que la transition énergétique, plus urgente que jamais, ne pouvait se satisfaire de petits pas. Le risque aujourd'hui est que le gouvernement, choisissant d'enfourcher le mauvais cheval de l'électrification forcenée sur tous les usages sans considération pour la nécessaire maîtrise des consommations, enclenche délibérément la marche arrière, et ce quitte à prendre le risque d'un saut dans le vide.

Précédée d'un débat national qui, bien que passé sous les radars médiatiques à l'époque, fut un modèle de gouvernance partagée avec l'ensemble de la société, la loi de 2015 sur la transition énergétique avait marqué des avancées réelles en termes d'objectifs énergétiques et climatiques. Il ne lui manquait plus que les moyens pour mettre la France dans le peloton de tête des pays réellement engagés dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Fruits d'une analyse rigoureuse et factuelle de la situation et des moyens d'y remédier, les propositions portées depuis près de 20 ans par l'Association négaWatt n'ont fait que gagner en crédibilité et en popularité. Elles sont plus que jamais à la disposition du gouvernement pour remettre la France sur la bonne trajectoire climatique et faire de la transition énergétique un véritable projet de société bénéfique pour l'environnement, l'activité économique, l'emploi et la lutte contre la précarité.

⁹ Nouvelle régulation économique du nucléaire existant - Document de consultation

Efficacité énergétique : la France fait l'autruche

Le bâtiment est en France le second secteur émetteur de gaz à effet de serre et c'est *a priori* là qu'il est le plus simple de réduire les émissions. La ligne d'action plus ou moins suivie par les gouvernements successifs jusqu'à présent avait été tracée par le Grenelle de l'environnement qui envisageait qu'en 2020 la consommation du parc de bâtiments ait diminué de 38 % et que tous les bâtiments neufs soient des bâtiments à énergie positive.

Mais loin de s'inscrire dans la démarche du Grenelle, le gouvernement s'en éloigne dangereusement et opère actuellement un immense retour en arrière.

Pour résumer le sens de son approche, on peut dire qu'il cherche à électrifier tous les usages possibles, quitte à faire appel aux fameux « grille-pain », au détriment de toute autre forme d'énergie, notamment de la biomasse (c'est-à-dire de la chaleur renouvelable), et au mépris des charges de chauffage qui vont s'envoler. Car parallèlement, il se désintéresse beaucoup trop du levier d'action le plus puissant, l'efficacité énergétique (qui conduit à bien isoler les enveloppes), que ce soit en construction neuve mais surtout en rénovation. On peut donc d'ores et déjà annoncer à la fois l'échec de la réduction des consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment, la hausse de la demande électrique de pointe hivernale, et l'augmentation de la précarisation des ménages chauffés à l'électricité. Tout ceci résulte d'une équation simple pour le gouvernement : décarboner = électrifier les usages sans chercher à réduire les besoins. **Mais pour parvenir à mettre en place cette équation contre nature, le gouvernement est prêt à modifier règles et indicateurs, et à opérer d'impressionnants retours en arrière en termes d'exigences réglementaires.**

1. Rappel des objectifs affichés

Il s'agit d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et d'avoir rénové tout le parc de bâtiments au niveau BBC d'ici 2050 (conformément à la LTECV). Mais le gouvernement semble avoir fait l'impasse sur le §1 de l'article 2 bis de la Directive Bâtiment UE 2018-844 qui stipule que l'objectif est de constituer un parc immobilier décarboné « par la transformation rentable de bâtiments existants en bâtiments **dont la consommation d'énergie est quasi nulle** ». Aujourd'hui, il n'est prévu ni dans la construction neuve, ni dans la rénovation que la consommation des bâtiments soit quasi nulle.

2. Les ambitions de la SNBC et la PPE¹⁰

Le volume de rénovations envisagé dans la SNBC n'est pas tout à fait suffisant au regard des objectifs à 2050. La PPE est un peu plus ambitieuse, mais pour respecter les objectifs qu'elle s'est fixés dans l'intervalle 2015-2030, et compte tenu du peu de logements rénovés depuis cinq ans, il faudrait qu'entre 2020 et 2030 on rénove 540 000 logements/an au niveau BBC. Pour mémoire, seuls 30 000 ont été rénovés à ce niveau en 2018. La tâche paraît donc délicate, et il faudrait mettre en œuvre des moyens exceptionnels, ce qui n'est pas le cas.

¹⁰ Stratégie nationale bas carbone et Programmation pluriannuelle de l'énergie

3. L'approche gouvernementale : changer les règles du jeu

3.1. La modification du coefficient primaire de l'électricité en neuf et en rénovation

L'électricité n'existant pas dans la nature, il faut la fabriquer et cette fabrication génère beaucoup de pertes stigmatisées par les tours de refroidissement des centrales, si bien qu'il faut en France environ 3 kWh d'énergie primaire (celle qui est dans la nature) pour obtenir 1 kWh d'électricité (énergie finale livrée à l'utilisateur). C'est ce rapport que traduit le coefficient primaire. Celui-ci reflète donc l'efficacité avec laquelle un pays produit son électricité. On peut l'améliorer, c'est-à-dire le réduire, en ayant recours aux énergies renouvelables et en fermant les centrales thermiques. Les Directives européennes laissent les Etats libres du mode de calcul de ce coefficient, mais imposent que ce calcul reflète l'image exacte de la situation présente. Or le gouvernement a décidé d'adopter une valeur proche de celle qui pourrait correspondre à l'état du parc en... 2030. Pourquoi pas alors 2050 ? C'est illégal, injustifié et grave de conséquences car :

- Cela favorise l'électricité au détriment de toute autre forme d'énergie puisqu'avec des « grille-pain » on sera avantagé et donc plus facilement conforme aux contraintes réglementaires.
- Comme l'a récemment rappelé EDF dans une conférence de presse, abaisser le coefficient primaire de l'électricité va permettre de réduire le niveau d'isolation des bâtiments chauffés à l'électricité. Alors qu'il aurait au contraire fallu renforcer cette isolation compte tenu du caractère plus rare et coûteux de l'électricité. Il s'agit bien d'un retour en arrière.

3.2. La modification du contenu carbone du kWh électrique

Il permet de dire quelle est la quantité de CO₂ associée à la production d'un kWh d'électricité. Il valait jusqu'à présent 180 g/kWh dans le DPE et 210 g/kWh dans le récent label E+/C-, mais il a brutalement été abaissé à 79 g/kWh sans que rien n'ait changé et sans débat scientifique incluant toutes les parties prenantes, de manière parfaitement subjective. Important avantage à nouveau accordé à l'électricité.

Or, modifier le coefficient d'énergie primaire et le contenu carbone du kWh électrique sont deux mesures arbitraires très controversées qui ne s'imposaient pas : la filière électrique dispose d'un atout majeur avec la pompe à chaleur dont la mise en œuvre permettrait tout à la fois d'électrifier le chauffage des bâtiments (comme dans le scénario négaWatt qui prévoit que 48 % des logements en soient équipés en 2050) et de réduire considérablement les consommations d'électricité, tout en ne dégradant pas la qualité thermique des enveloppes et sans désorganiser le marché par des passe-droits injustifiés. Enfin, la pompe à chaleur aurait permis du rafraîchissement en période estivale, ce qui risque d'être très rapidement nécessaire.

3.3. La modification de l'étiquette énergie (DPE) qui passe désormais en énergie finale

L'étiquette énergie a été définie par la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DEPEB) et son contenu doit impérativement être exprimé en énergie primaire. Mais la France a décidé que cet affichage serait désormais en énergie finale. C'est d'abord un non-respect de la Directive européenne, mais c'est peut-être surtout une tromperie du public qui ignore la plupart du temps ce qu'est un kWh et qui associe en général le niveau de l'étiquette à un niveau de charges. Or on va désormais lui faire croire que les dépenses de chauffage de deux logements consommant la même quantité d'énergie finale, l'une à l'électricité, l'autre au gaz, seront identiques alors qu'il y aura un rapport de trois entre les deux ! C'est une tromperie grave qu'on ne peut accepter et qui se retournera tôt ou tard contre l'Etat lorsque les associations de consommateurs en prendront conscience.

Le passage en énergie finale a des conséquences importantes :

- Cela crée un avantage considérable pour les convecteurs électriques au détriment de toute autre forme d'énergie. L'avantage est tel qu'on ne voit plus très bien quel maître d'ouvrage pourrait, lors d'une rénovation, choisir autre chose que l'électricité comme énergie de chauffage, compte tenu à la fois des avantages réglementaires et du faible coût d'investissement associés.
- Cet avantage donné à l'électricité pénalise de fait la biomasse qui est une forme de chaleur renouvelable. Le développement de celle-ci va se trouver freiné par cette disposition alors que la PPE prévoyait une augmentation de sa contribution de 50 % d'ici 2028... Il n'y aura par exemple plus aucun intérêt à remplacer une chaudière au fioul par une chaudière à biomasse, car en énergie finale ce sont deux solutions identiques, pénalisées par rapport à l'électricité.
- En mettant sur un pied d'égalité les mêmes quantités de chaleur produites par des convecteurs électriques et par des combustibles sans tenir compte du rendement de la filière électrique, le gouvernement pense avoir décarboné le bâtiment, mais il semble oublier que le coût du kWh est 2,76 fois plus élevé pour l'électricité que pour le gaz, et si on considère la facture énergétique globale du logement (tous usages + abonnements) le choix de l'électricité (associée à des convecteurs) est encore 40 % plus cher que celui du gaz si la consommation de chauffage est de 50 kWh_{EF}/m²/an et de près de 80 % si elle est de 150 kWh_{EF}/m²/an. Voilà une manière de décarboner qui pourrait coûter cher au consommateur.

Mais pour « faciliter sa lisibilité et simplifier sa lecture notamment par le grand public », il est aussi prévu que le passage de la classe énergétique B à la classe C, qui s'effectue aujourd'hui à 90 kWh/m²/an d'énergie primaire, soit repositionné ! D'abord on va l'exprimer en énergie finale, ce qui mettra la valeur actuelle à 39 kWh/m²/an d'énergie finale, puis...on « repoussera » cette valeur jusqu'à 60 kWh/m²/an. En termes clairs, les logements chauffés à l'électricité jusqu'ici en classe C (consommation d'énergie finale < 65 kWh/m²/an, ou < 150 kWh/m²/an d'énergie primaire) vont pratiquement tous se retrouver en classe B, donc être « de bien meilleure qualité » sans n'avoir pourtant rien fait.

Pourquoi 60 kWh/m²/an ? Parce que la SNBC a fait ses calculs sur cette base : en moyenne tous les logements devront, d'ici 2050, être à ce niveau. Devant la difficulté à faire tous les travaux nécessaires, il a semblé préférable au gouvernement de surclasser environ 0,7 million de logements chauffés à l'électricité qui n'auront de ce fait pas besoin de faire de rénovation, et de déclasser pratiquement tous les logements de classe C chauffés par combustibles (dont 2,4 millions au gaz) qui vont passer en classe D. Mais, au-delà de cette entourloupe, en modifiant radicalement l'étiquette on va créer une confusion dans l'esprit de tous ceux qui l'utilisent et avaient appris à l'interpréter.

Energie primaire [kWh/m ² /an]	50	90	150
Classes énergétiques	A	B	C
Energie finale Cep = 2,58	19,4	34,9	58,1
Energie finale Cep = 2,3	21,7	39,1	65
Nouvelle définition des classes	A 33	B 60	C 100
		soit en primaire :	155

3.4. Le projet de modification du Label BBC

La loi de transition énergétique faisant référence à la notion de bâtiments BBC comme objectif de performance du parc à l'horizon 2050, et la France accumulant un retard important en matière de rénovation performante comme l'a rappelé le Haut Conseil pour le Climat, il a paru légitime au gouvernement de redéfinir cette notion devenue gênante. Il est en effet désormais question de modifier le label BBC afin qu'il soit « en harmonie » avec le projet de transformation de l'étiquette énergie et qu'il se situe au niveau de la classe B future, et donc de la classe C actuelle ! Le niveau actuel de ce label est d'environ 35 kWh/m²/an en énergie finale, et on va porter son niveau à 60, donc le vider de ses exigences et de son sens. Ceci constitue évidemment un biais visant à être conforme à la loi mais en évitant de régler le problème sur le fond, c'est-à-dire en réduisant les consommations d'énergie qui reste la principale cause d'émission de gaz à effet de serre. Encore une régression, qui là non plus ne permettra pas de sortir durablement les ménages de la précarité énergétique.

3.5. La création d'un nouvel outil de mesure de la rénovation : le logement « équivalent rénovation »

Compte tenu du choix qu'il a fait de développer massivement la rénovation par étapes, c'est-à-dire la multiplication de gestes de travaux non coordonnés et étalés dans le temps, le gouvernement se trouve dans l'incapacité de compter le nombre de logements réellement rénovés au niveau BBC afin de suivre l'efficacité de sa politique. Il a donc inventé un nouvel indicateur baptisé « équivalent rénovation » qui permettra d'agréger les petits gestes de rénovation (sur la base de calculs et non de mesures). Et il va même jusqu'à penser qu'une rénovation faisant passer un logement de la classe G à la classe A ou B pourrait compter pour 3 « équivalents rénovations ». Mais on peut calculer que « l'équivalent rénovation » doit conduire à une économie de 165 kWh/m²/an en énergie finale. Ce qui signifie qu'il est inutile de rénover les logements chauffés à l'électricité puisqu'ils apporteront très peu d'« équivalent rénovation », et qu'il faudra concentrer ses efforts sur la rénovation des logements de classe F et G chauffés par combustibles ! Avec pour conséquence le risque d'une pointe électrique hivernale non maîtrisée et une précarité énergétique qui perdurera pour les familles chauffées à l'électricité.

Ce nouvel indicateur est extrêmement dangereux et ne reflétera encore une fois pas la réalité, laissant penser avec ce choix de l'énergie finale que les logements chauffés à l'électricité n'ont pas besoin d'être rénovés. Alors que la logique la plus élémentaire consisterait à rénover en priorité l'ensemble des logements de classes F et G, les fameuses « passoires thermiques », quelle que soit la nature de l'énergie de chauffage.

3.6. L'abandon de tout autre outil de calcul que le DPE

Le DPE est construit sur une méthode de calcul faussée et il y a peu de chances qu'elle soit un jour juste malgré les travaux en cours de « fiabilisation ». C'est pourtant cet outil bancal que le gouvernement veut substituer à toute autre approche dans la conception des rénovations. Il existe pourtant des moyens beaucoup plus sûrs d'arriver aux bons résultats, que ce soit par le calcul réglementaire (qui n'est pas exceptionnel mais quand même un peu plus exact) ou par l'utilisation de bouquets de solutions précalculés comme les Solutions Techniques de Rénovation (STR) qui ont donné jusqu'à présent d'excellents résultats sur le terrain.

4. Une organisation générale bien structurée mais sans ambition et avec des moyens insuffisants

Peu de critiques sont à adresser à la structuration organisationnelle du plan de rénovation, même si on peut la juger un peu trop complexe. Il y a un organisme, une mission, un pôle, une agence pour chaque tâche. Mais la stratégie développée est construite sur deux erreurs majeures :

- **l'incitation à rénover.** Tous les pays y ont eu recours à ce jour, et ceux qui ont le mieux réussi sont les allemands : mais ils ne rénovent chaque année que 3 % de ce qu'ils devraient rénover pour atteindre leurs objectifs en 2050, autrement dire rien. L'incitation n'a jamais fonctionné nulle part et ne fonctionnera jamais au rythme où il faut désormais rénover compte tenu du peu de temps restant pour agir.
- **La rénovation par étapes.** Elle coûte toujours plus cher que faire les travaux en une seule fois, donne de mauvais résultats pour de nombreuses raisons, crée beaucoup de pathologies, et comme elle ne va jamais jusqu'au bout de son effort, elle « tue le gisement ». Il n'existe en France aucun exemple de rénovation par étapes ayant été à son terme. C'est donc la pire manière de faire.

Sur le fond, la stratégie développée par le gouvernement ne manifeste aucune ambition susceptible de s'approcher un tant soit peu des objectifs visés à l'horizon 2050 :

- on évoque les vertus (à long terme) de la rénovation globale, mais il n'existe aucune action la soutenant et aucune ligne budgétaire la finançant,
- on évoque l'intention de rendre obligatoire la rénovation dans quelques cas :
 - la RT globale. Mais elle ne s'applique qu'aux bâtiments de plus de 1000 m² livrés après 1948, et si le prix des travaux de rénovation dépasse 382,5 €/m² (ce qui est très supérieur au coût d'une rénovation complète en logement collectif !). L'exigence performancielle est très insuffisante et se situe 30% sous le niveau du label BBC. Encore une disposition qui sera donc rarement mise en œuvre et qui de surcroît va « tuer le gisement »,
 - l'obligation de rénover les passoires thermiques avant 2028. Mais cette obligation n'est assortie d'aucune contrainte et risque clairement de ne pas être respectée.
 - la rénovation par éléments qui s'applique lors des réfections de certaines parties des bâtiments impose des résistances thermiques qui sont inférieures de 40 % à ce qu'il faudrait faire...
- La plupart des financements proposés n'exigent que des réductions de consommation comprises entre 25 et 35 %. Comment atteindre nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre avec aussi peu d'ambition ?
- on veut faire des rénovations par étapes qui vont donc durer dans le temps, mais il n'existe aucune offre de financement dépassant 5 ans (ECO PTZ) ce qui rend en réalité impossible concrètement la réalisation d'un parcours complet de rénovation par étapes.

Enfin, le dispositif de financement qui devait tendre vers le guichet unique s'est encore plus complexifié. Globalement le budget consacré par l'État à la rénovation reste très insuffisant et ne permettra pas de nourrir l'incitation au niveau où elle l'exigerait.

Nous regrettons de n'avoir pas pu convaincre le gouvernement de faire les bons choix qu'une longue pratique du sujet nous avait appris. Nous constatons avec tristesse que les décisions prises ne vont pas permettre une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie du bâtiment. Mais le 26 février 2020, la commission européenne a fait exactement les mêmes critiques à la France. Un sursaut du gouvernement est donc urgent.

5. Pour une stratégie beaucoup plus volontariste

L'Association négaWatt propose depuis longtemps une stratégie construite sur l'obligation à rénover (que 65% des Français se disent prêts à accepter¹¹) par la systématisation progressive de travaux complets et performants de rénovation lors des mutations de logements individuels (prioritairement classés F ou G du DPE actuel) et dans les bâtiments collectifs énergivores. Pour qu'elle soit techniquement et financièrement accessible, cette obligation doit être mise en œuvre exclusivement à travers des rénovations très performantes effectuées en une seule fois, à des coûts optimisés et déjà maîtrisés, afin que les économies de charges consécutives aux travaux soient supérieures aux annuités d'emprunt, ce qui fera gagner de l'argent aux ménages dès la première année. Ceci permettrait de rénover 700 000 logements par an si l'État consacrait 2 milliards d'euros/an au financement d'un prêt à taux zéro accessible sans exception à l'ensemble des ménages, couvrant la totalité des coûts de travaux ne dépassant pas un plafond et un coût maximum par mètre carré raisonnables. À l'heure où l'État emprunte jusqu'à 12 ans avec des taux d'intérêt négatifs, on se demande pourquoi ce dispositif n'est pas déjà en place. Une autre solution pourrait être en logements collectifs un mécanisme d'abondement d'un fonds de rénovation sous séquestre et attaché à la pierre.

Pour plus d'information sur les propositions de négaWatt en matière de rénovation :

- **Pourquoi et comment rendre obligatoire la rénovation en France ?** disponible en téléchargement sur : <https://negawatt.org/Pourquoi-et-comment-rendre-obligatoire-la-renovation-en-France>
- **Un programme d'actions pour la rénovation**, disponible en téléchargement sur : <https://negawatt.org/Un-programme-d-actions-pour-la-renovation>
- **Projet de loi de finances 2020 et aides à la rénovation**, disponible en téléchargement sur : <https://negawatt.org/Projet-de-loi-de-finances-2020-et-aides-a-la-renovation>

11. Sondages annuels Opinionway pour l'ADEME



Vers un retour au tout électrique-tout nucléaire ?

Les décisions que prend le gouvernement en matière d'énergie et de climat, qu'il s'agisse des objectifs à moyen et long terme fixés par la SNBC, de la trajectoire tracée par la PPE, des politiques et mesures qu'il adopte dans ce cadre et des changements de règles qu'il introduit, ne peuvent être pleinement analysées sans tenir compte de la place que tient dans cette équation politique la question nucléaire.

Il ne s'agit pas seulement ici de mix énergétique. De ce point de vue, la cause est entendue : la fermeture définitive, le 22 février 2020, du réacteur n°1 de Fessenheim n'est que le marqueur d'une évolution plus profonde, et sans doute irréversible, du déclin de la place du nucléaire dans la production d'électricité française. D'un côté la fermeture des réacteurs, même si elle peut être en partie repoussée par les prolongations de fonctionnement, constitue une perspective inéluctable ; de l'autre, au-delà des projets en discussion portant sur 6 réacteurs EPR ou un peu plus, on ne voit pas comment pourrait émerger aujourd'hui un programme de construction de nouveaux réacteurs d'une capacité équivalente à celle du parc actuel.

Dans cette perspective, même si le nucléaire a encore fourni en 2019 près de 70 % de la production électrique du pays, il n'apparaît plus comme le "pilier" de la politique énergétique qu'il a incarné depuis le lancement du programme "tout électrique, tout nucléaire" dans les années soixante-dix.

La perspective de la fin d'un cycle et les difficultés du gouvernement à l'affronter

Toutefois, pour le gouvernement, l'enjeu est ailleurs. La fermeture des 58 réacteurs mis en service entre 1977 et 2001, dont plus de 80 % pendant la première décennie de ce programme, signifie une bascule massive de ce parc d'actifs, générateur pour l'opérateur historique EDF sinon de bénéfiques, au moins de recettes importantes, en passif générateur de lourdes charges. Cette perspective est d'autant plus difficile à affronter pour EDF que :

- Il existe un risque élevé que la réalisation des premiers démantèlements de réacteurs de 900 MWe mette en évidence une sous-estimation importante des sommes provisionnées par EDF : de nombreux experts considèrent en effet que l'écart entre le coût théorique d'environ 350 millions d'euros retenu par EDF et l'ordre de grandeur d'un milliard d'euros issu du retour d'expérience d'opérations réelles en Europe pour des réacteurs de même puissance n'est pas justifié. Si la standardisation du parc français est de nature à réduire les coûts de développement et de généralisation des méthodes qui seront retenues, elle n'a pas d'influence sur les volumes d'acier, de béton et d'autres matériaux à déconstruire qui restent similaires, et ne saurait conduire à une division par trois des coûts globaux du démantèlement.
- La gestion de l'héritage de l'exploitation du parc nucléaire actuel ne s'arrête pas au démantèlement mais s'étend à la problématique de l'entreposage et du stockage des matières accumulées et des déchets. La doctrine en vigueur consiste à retraiter le combustible de

première génération pour séparer les matières valorisables (uranium et plutonium) et les déchets ultimes (déchets vitrifiés hautement actifs notamment). Faute d'avoir maîtrisé les équilibres et développé les filières de réutilisation, la France a accumulé des quantités massives de matières dites valorisables dont la situation actuelle cache de moins en moins l'absence de perspective réelle de valorisation : leur entreposage et leur élimination comme déchets constituera progressivement une charge qui n'est pas prise en compte aujourd'hui. Il faudra parallèlement intensifier les efforts pour apporter des solutions pour les déchets aujourd'hui entreposés dans l'attente du projet CIGEO.

- L'exploitant ne peut guère compter sur la mise en service de nouveaux moyens de production pour apporter de nouvelles recettes à la même hauteur que les réacteurs actuels à mesure que ceux-ci fermeront : le retard toujours croissant de la mise en service de l'EPR de Flamanville incite à la plus grande prudence sur la capacité d'EDF à maîtriser de nouvelles constructions, donc sur l'échéance de leur lancement éventuel et sur leur nombre, sans parler des problèmes de compétitivité auxquels de nouveaux réacteurs seraient inévitablement confrontés au vu des tendances actuelles sur les coûts des différentes filières.

Or depuis des décennies, la filière nucléaire française et la gouvernance des risques qui lui sont associés n'ont été pensés par les dirigeants de ses entreprises comme par les responsables politiques que dans une perspective d'activité pérenne : c'est le sens de la déclaration du Président d'EDF, Jean-Bernard Lévy, lors d'une audition à l'Assemblée nationale en juin 2018, lorsqu'il a comparé EDF à un cycliste contraint de pédaler pour ne pas tomber. Qu'il s'agisse de maintien des compétences techniques ou d'équilibre financier, l'industrie n'est pas préparée à la gestion de la fin de cycle qui s'annonce pourtant à elle.

Face à cette situation, le réflexe du gouvernement est de gagner du temps. En 2015, la loi transition énergétique introduisait pour la première fois l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025, avec l'idée que tout en respectant des objectifs ambitieux de lutte contre le changement climatique, la France pouvait engager la diversification de son système électrique en développant les énergies renouvelables pour réduire sa dépendance – sans équivalent dans le monde – au nucléaire.

Depuis, le déploiement de nouvelles capacités renouvelables n'a pas été porté au rythme attendu, et la fermeture des premiers réacteurs, initialement prévue en 2016, a été plusieurs fois retardée, au point de rendre inévitable un report de l'objectif. La loi énergie-climat de 2019 opère toutefois bien plus qu'un glissement : en portant à 2035 l'horizon de réduction à 50 %, elle sanctionne moins de cinq ans d'inaction par un report de dix ans, et entérine donc la poursuite d'une stratégie ne visant qu'à repousser l'échéance.

Une décision prise d'avance par le gouvernement ?

On connaît la façon dont cette décision a été prise en s'appuyant sur une lecture volontairement partielle des scénarios contrastés produits par RTE dans le cadre de son Bilan prévisionnel 2017. Les quatre scénarios à 2035 exploraient en effet une large palette de trajectoires du parc nucléaire et d'évolution de sa part dans la production d'électricité :

- Watt était construit selon un principe de fermeture systématique des réacteurs à l'échéance de la 4^{ème} visite décennale (dite VD4) qui portait le nucléaire à 55 % en 2025 et fermait 55 GWe de nucléaire avant 2035 (sur 63 GWe en service au départ). Cette trajectoire s'accompagnait d'un effort de maîtrise de la consommation avec une baisse de 14 % par rapport à 2017 et montrait la possibilité d'atteindre 70 % de part des énergies renouvelables dans la production en 2035. RTE soulignait toutefois que l'absence d'étalement des fermetures de réacteurs conformément au calendrier des VD4 entraînait un besoin de nouveaux moyens de production thermique.
- Hertz répondait à un principe de fermeture de réacteurs nucléaires selon un rythme permettant d'éviter ce recours à de nouvelles capacités thermiques dans une trajectoire de consommation électrique stabilisée. Il conduisait à l'atteinte de l'objectif de 50 % en 2030 au lieu de 2025, avec le retrait de 24 GWe de capacité nucléaire d'ici à 2035, mais mettait aussi en évidence un recours accru aux centrales thermiques existantes.

- Ampère était un scénario de substitution du nucléaire par les énergies renouvelables à mesure de leur développement, jusqu'à atteindre une part nucléaire de 50 % en 2030 également, avec 15 GWe de capacité nucléaire fermée. Cette trajectoire n'entraînait pas d'augmentation des émissions de CO2 associées au recours aux centrales thermiques, mais reposait sur un triplement du solde exportateur d'électricité pour écouler le surplus associé au fort développement des renouvelables sans retrait équivalent du nucléaire.
- Volt était construit selon une logique où l'évolution de la capacité nucléaire est pilotée par les débouchés qu'elle trouve sur le marché français et européen, sans considération particulière pour l'objectif de réduction à 50 %. Cette trajectoire conduit à ne fermer que 8 GWe de nucléaire d'ici à 2035, où il représente encore 56 % de la production. Comme Ampère, elle s'accompagne d'une maîtrise des émissions mais d'une hausse plus élevée encore du solde exportateur.

C'est sur la seule base d'un critère sur les émissions de CO2 du système électrique, sans analyse plus poussée sur les autres critères de soutenabilité ni sur la possibilité d'améliorer les résultats de Watt et Hertz par différents leviers (lissage des fermetures, action renforcée sur la demande, développement plus rapide des renouvelables, etc.), que ces derniers ont été écartés fin 2017 par le gouvernement pour préparer la PPE, au profit des seuls scénarios Ampère et Volt.

Dans la mesure où la part prépondérante du nucléaire dans la production d'électricité contribue à faire du système électrique français l'un des plus décarbonés d'Europe, il est légitime que ce critère joue un rôle important dans la décision. Il est moins légitime que le gouvernement escamote comme il l'a fait dans la PPE ce débat, et encore moins qu'il le fasse sur la base d'un raisonnement aussi insuffisant.

En effet, la question politique qui devrait être centrale est bien celle des conditions dans lesquelles, à l'échéance de la fermeture des réacteurs actuellement en service, quelle que soit son échéance, des solutions de même nature ou différentes pourront être déployées au rythme et avec l'ampleur nécessaires pour maintenir le caractère décarboné du système. La lecture tirée par le gouvernement des scénarios de RTE est qu'il est préférable de reporter cette difficile question au-delà de 2035 tout en n'analysant ses implications que jusqu'à 2035.

Ainsi détourné, l'argument climatique sert la véritable priorité : repousser autant que possible l'échéance de fermeture des réacteurs pour des raisons économiques et financières.

C'est ainsi que la PPE s'appuie sur une trajectoire très proche du scénario Volt, en restant même en deçà du rythme de fermeture prévu par Volt (qui n'était même pas construit dans la logique de l'atteinte du niveau de 50 %, à quelque échéance que ce soit) jusqu'à 2030, avec 5 GWe fermés à cette date, pour être à l'inverse un peu plus rapide ensuite et atteindre 14 GWe de fermetures à 2035. La PPE est en réalité une trajectoire de prolongation forcée (120 TWh de solde exportateur vs. 130 TWh de développement des renouvelables) qui :

- s'appuie sur une décision déjà prise comptablement, sans justification juridique, de porter à 50 ans la durée d'amortissement de tous les réacteurs de 900 MWe hors Fessenheim ;
- fait le pari de réacteurs suffisamment sûrs pour être massivement prolongés au-delà de 50 ans (44 réacteurs portés à 50 ans au moins), alors qu'ils ont été initialement conçus pour une durée de vie de 40 ans ;
- part du principe que la filière nucléaire est à même de mener à bien l'ensemble de ces prolongations, alors même que la construction d'un seul réacteur à Flamanville montre année après année la perte de maîtrise de cette filière ;
- biaise la question des coûts et de la rentabilité (pas de prise en compte des incertitudes sur le coût du "grand carénage", raisonnement en coût "cash", raisonnement en prix moyen sur l'ensemble du parc sans modulation du coût de production et du coût du grand carénage par réacteur, raisonnement en investissement / amortissement au pas de 10 ans alors que cela ne sera pas systématiquement possible) ;
- tourne par principe le dos à tout effort d'efficacité sur la consommation électrique, puisque toute évolution dans ce sens nuit à la rentabilité des réacteurs prolongés ;

- conditionne le développement prévu des renouvelables à la réalisation d'un solde exportateur sans précédent, alors même que les conditions de réalisation de cette exportation sur le marché européen sont d'autant moins assurées que la capacité nucléaire installée est excédentaire ;
- repousse aussi les décisions sur du nouveau nucléaire, tout en les préparant. Car la perspective du nouveau nucléaire, même dans une faible proportion et même hors de toute compétitivité, et même si elle vient compliquer encore d'un point de vue énergétique et économique l'équation de la prolongation de l'existant, est vécue comme indispensable à la survie industrielle de la filière
- s'accompagne d'une même fuite en avant sur le sujet de la gestion des combustibles usés, des matières nucléaires et des déchets : maintien du "cycle combustible" dit fermé alors qu'il est ouvert, poursuite de La Hague décrétée sans problème jusqu'à 2040 sans anticipation de la suite, piscine d'entreposage séculaire du combustible usé – tout en repoussant sine die le projet Astrid...

Au final, le gouvernement fait passer un raisonnement en moindre coût immédiat et en moindre impact immédiat sur les émissions pour un raisonnement global sur l'ensemble du système à long terme. Cela ne fait que reporter l'échéance de cette équation globale et la rendre plus difficile.

La procrastination : une stratégie pour faire financer par l'argent public un programme non-compétitif ?

Pour autant le gouvernement n'est pas dupe. Le temps gagné est utilisé pour mettre en place les évolutions qui permettront, une fois la prolongation des réacteurs acquise par fait accompli, de gérer de la manière la moins pire l'équation économique et financière :

- l'aménagement du mécanisme ARENH est prévu dans le sens d'un renforcement de l'obligation et d'une extension, c'est-à-dire d'une subvention tarifaire au nucléaire caréné lui assurant des débouchés aussi stables et rentables que possible, bien plus favorables que ce à quoi il peut prétendre sans risque sur le marché dérégulé européen ;
- le projet Hercule de renationalisation du parc nucléaire est à l'étude, permettant à la fois de déployer une logique de défaisance pour le financement du démantèlement et de la gestion des déchets, et une logique de financement hors marché et règles de concurrence du programme de nouvelles constructions.

En conclusion, on assiste bel et bien au retour du "tout électrique / tout nucléaire" en instrumentalisant la question climatique pour justifier l'inaction et repousser l'échéance de la gestion par la puissance publique d'une trajectoire de fermeture du parc actuel sans renouvellement des moyens économiques et financiers à même hauteur - trajectoire que l'opérateur EDF n'est pas en capacité d'absorber.

Avec comme résultat, dans une perspective à 2035 :

- des réacteurs massivement vieillissants, avec les risques de sûreté associés ;
- un système extrêmement coûteux et inutilement surdimensionné ;
- des matières nucléaires sans emploi et sans provisions accumulées pour les traiter.



ASSOCIATION
négaWatt

Qui sommes-nous ?

L'Association négaWatt - www.negawatt.org



Face aux défis énergétiques, les fondateurs de l'Association négaWatt se sont donné pour objectif de montrer qu'un autre avenir énergétique est non seulement réalisable sur le plan technique, mais aussi souhaitable pour la société.

Créée en 2001, l'Association négaWatt est dirigée par un collège de membres actifs, la *Compagnie des négaWatts*, qui rassemble une vingtaine d'experts et praticiens de l'énergie. Elle s'appuie sur un réseau de plus de 1200 adhérents, exclusivement des personnes physiques contribuant à titre personnel.

Association à but non lucratif, ses ressources financières proviennent essentiellement des dons et adhésions de ses membres. Des fondations, des ONG, et des entreprises (mécénat) apportent également un soutien non-négligeable à ses travaux.

Le scénario négaWatt, à l'image de l'ensemble du travail de l'association, est le fruit d'un travail d'expertise collectif réalisé par une dizaine de scénaristes, presque tous membres de la Compagnie des négaWatts.

Décrypter l'énergie - L'Association négaWatt a lancé en 2015 le site internet www.decrypterlenergie.org dans l'objectif de décrypter les idées reçues sur la transition énergétique, en proposant régulièrement des analyses argumentées, appuyées par des chiffres et des références précises.



L'Institut négaWatt - www.institut-negawatt.com



Filiale opérationnelle de l'association, créée en 2009, l'Institut négaWatt a un rôle d'incubateur de projets pour la transition énergétique : il fait bouillonner des idées, les expérimente sur le terrain, les consolide, les améliore, les modifie... jusqu'à leur déploiement. L'institut accompagne ainsi une diversité d'acteurs de la transition énergétique. C'est une caisse de résonance pour répliquer, amplifier, et accélérer les projets innovants qui contribuent à la transition vers un système énergétique soutenable.

Dorémi - www.renovation-doremi.com



Dorémi est le premier né de l'incubateur négaWatt. C'est aujourd'hui une entreprise de l'économie sociale et solidaire, une start-up ambitieuse axée sur la rénovation complète et performante des maisons individuelles en une seule étape. Dorémi propose, avec ses partenaires, un nouveau modèle économique permettant de rendre accessible au plus grand nombre la rénovation performante, y compris aux ménages précaires. Dorémi a la particularité d'animer des écosystèmes alliant collectivités territoriales, groupements d'artisans locaux, acteurs de la rénovation et ménages.